

N' OUBLIEZ PAS DE SORTIR VOTRE BAC LA VEILLE



Pas de collecte les : 1^{er} Janvier, 1^{er} Mai et 25 Décembre

**Horaires d'ouverture du siège : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Samedi de 9h00 - 12h00.**

ATTENTION : Le siège sera fermé tous les samedis de JUILLET et AOÛT et les samedis du week-end de Pâques et de Pentecôte.

**ORDURES MÉNAGÈRES
TOUS LES MERCREDIS**

Date de collecte			
Janvier	Vendredi 13	Vendredi 27	
Février	Vendredi 10	Vendredi 24	
Mars	Vendredi 10	Vendredi 24	
Avril	Vendredi 7	Vendredi 21	
Mai	Vendredi 5	Vendredi 19	
Juin	Vendredi 2	Vendredi 16	Vendredi 30
Juillet	Vendredi 14	Vendredi 28	
Août	Vendredi 11	Vendredi 25	
Septembre	Vendredi 8	Vendredi 22	
Octobre	Vendredi 6	Vendredi 20	
Novembre	Vendredi 3	Vendredi 17	
Décembre	Vendredi 1	Vendredi 15	Vendredi 29

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

- 1 C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ?**
DANS LE BAC
DE TRI
- 2 INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE**
IL SUFFIT DE
BIEN LE VIDER
- 3 DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES**
SÉPARÉS LES UNS
DES AUTRES DANS
LE BAC ET SANS SAC

À TRIER



Journaux
et magazines



Prospectus
et catalogues



Courriers, enveloppes
et autres papiers

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL, CARTON
ET LE PAPIER**



Emballages en plastique



Emballages en papier et carton



Emballages en métal

À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre

À JETER



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée



Tissus sanitaires

AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

Retrouvez toutes les règles de tri
de votre commune



Contacts : www.smetom-geeode.fr
01 64 00 26 45



contact@smetom-geeode.fr

01 64 00 26 45

**Z.I. R.D. 619
77370 NANGIS**



DÉCHETTERIES - RESSOURCERIES - PLATE-FORME

LUNDI	FERMÉ	14 H 00 - 17 H 00
MARDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
SAMEDI	8 H 30 - 17 H 20	
DIMANCHE	FERMÉ	

Sur présentation de la carte d'accès.

Toutes les sites sont fermées les jours fériés. Les dimanches, les lundis de Pâques et de Pentecôte compris.

Les jours de fermeture exceptionnels seront communiqués ultérieurement sur les supports du SMETOM-GEEODE.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Seuls les résidus de tontes, feuilles ... sont admis sur les déchetteries suivantes:

BETON - BAZOCHES, BRAY SUR SEINE, DONNEMARIE - DONTILLY, GOUAIX, JOUY LE CHÂTEL, MORMANT, VERNEUIL L'ÉTANG et VILLIERS SAINT GEORGES.

Les sites acceptant tous les dépôts de déchets végétaux (branchages, résidus de tonte, feuilles ...) sont:

NANGIS, PROVINS et LA PLATE-FORME DE VULAINES LES PROVINS.

NOUVEAU !

Le SMETOM-GEEODE a ouvert sa ressourcerie.

DONNEZ / ACHETEZ / REUTILISEZ

NOS SERVICES PROPOSÉS SOUS CONDITIONS :

- Broyage des végétaux,
- Broyage du papier,
- Composteur,
- Animation
- Dépôt sauvage,
- Enlèvement à la demande,
- Amiante,
- Moins de déchets pour des oeufs frais

LETTRE DE LANCEMENT CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI



Nangis, le 2 janvier 2023

Madame, Monsieur,

A l'attention des habitants du territoire,

Recycler vos emballages devient plus simple ! A compter du 2 janvier 2023 dans votre commune, vous trouverez en pièce jointe le mémo tri.

Madame, Monsieur,

Nous vous l'annonçons en fin d'année 2022, c'est désormais chose faite. **Depuis le 2 janvier 2023**, vous pouvez déposer dans le bac au couvercle jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en petit carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique et le papier se trient**. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée et bien sur toutes les revues, magazines, journaux et papiers...

Tous les emballages en verre, sont à déposer dans les conteneurs installés sur le territoire.

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.

Pour éviter les doutes, un mémo tri, précédemment distribués, vous précise les nouvelles consignes en usage sur le territoire. **Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).**

Si vous avez une question, vous pouvez contacter nos équipes par téléphone au 01.64.00.26.45, ou consulter le site www.smetom-geeode.fr ou www.consignesdetri.fr. Nous vous tiendrons également informés régulièrement de la progression du recyclage sur notre territoire dans notre lettre d'information « PROCHES » du SMETOM-GEEODE.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Le Président,

Éric JEUNEMAÎTRE